

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04441 Numéro SIREN : 534 013 982 Nom ou dénomination : RHONE ALPES CREATION II

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/018466

RHONE-ALPES CREATION II

Société par actions simplifiée

101 chemin Vert

69760 LIMONEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

RHONE-ALPES CREATION II

Société par actions simplifiée

101 chemin Vert

69760 LIMONEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société RHONES-ALPES CREATION II

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RHONES-ALPES CREATION II relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Comme indiqué en annexe, votre société procède à l'évaluation de son portefeuille sur la base du principe de Juste Valeur. Nous avons revu les hypothèses et éléments financiers étayant la valorisation de chaque ligne en portefeuille et nous sommes assurés du caractère raisonnable et prudent des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 851 146	4 398 810	7 452 336	7 018 169
Autres titres immobilisés				2
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 851 146	4 398 810	7 452 336	7 018 171
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	561 696		561 696	738 967
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	20 240		20 240	20 000
Disponibilités	3 450 287		3 450 287	9 654 377
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 032 223		4 032 223	10 413 344
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	15 883 369	4 398 810	11 484 559	17 431 515

 Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 495 910	23 967 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 703 581	-6 056 661
Résultat de l'exercice	546 093	-646 921
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 338 421	17 263 419
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	86	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	86	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 065	62 208
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		165
Dettes fiscales et sociales		165
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 987	105 724
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	146 137	168 097
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	11 484 559	17 431 515

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Autres produits		205	-205	-100,00
Total		205	-205	-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	628 096	997 249	-369 153	-37,02
Total	628 096	997 249	-369 153	-37,02
MARGE SUR M/SES & MAT	-628 096	-997 045	368 948	-37,00
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	-165	165	-330	-200,00
Autres charges		1	-1	-100,00
Total	-165	166	-331	-199,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	-627 931	-997 211	369 279	-37,03
Produits financiers	2 527 641	1 760 377	767 264	43,59
Charges financières	1 622 562	2 630 655	-1 008 093	-38,32
Résultat financier	905 079	-870 278	1 775 358	-204,00
RESULTAT COURANT	277 148	-1 867 489	2 144 637	-114,84
Produits exceptionnels	1 184 161	4 868 603	-3 684 442	-75,68
Charges exceptionnelles	915 217	3 648 035	-2 732 818	-74,91
Résultat exceptionnel	268 945	1 220 568	-951 624	-77,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	546 093	-646 921	1 193 013	-184,41

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RHONE ALPES CREATION II

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 11 484 559 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 546 093 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

1. PRINCIPES

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) regroupent les participations représentant une quote-part de capital de sociétés acquises dans le but d'en retirer un profit : les TIAP sont donc représentatifs de l'activité de capital-risque. Les obligations convertibles sont prises en compte dans le tableau des TIAP, car elles donnent accès à terme au capital des sociétés.

1.1 - VALEUR COMPTABLE BRUTE

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et hors coupons courus à la date d'acquisition.

1.2 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES T.I.A.P.

Lorsque la valeur actuelle, telle qu'elle résulte des analyses de la société au 31 décembre, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, la dotation correspondante est comptabilisée dans le résultat financier.

Lorsque les titres bénéficient d'une garantie BPI France, la provision est constituée nette de cette garantie.

1.3 - VALEUR COMPTABLE NETTE

Cette donnée correspond à la valeur comptable brute diminuée des provisions pour dépréciation nettes de BPI France.

1.4 - EVALUATION DES TITRES LORS DE LA SORTIE DU PATRIMOINE

Le prix d'acquisition des titres cédés est estimé selon la méthode FIFO, c'est-à-dire la méthode du premier entré, premier sorti.

1.5 - VALEUR ESTIMATIVE

En fin d'exercice, les titres sont évalués selon les préconisations du guide d'évaluation établi par les organisations professionnelles européennes du capital risque (AFIC - EVCA - BVCA). Ces méthodes sont conformes aux règles IFRS.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des titres de sociétés sont les suivantes :

1.5.1 - Valeurs mobilières non cotées

La valorisation des titres est déterminée selon les principes de la Juste Valeur (Fair Value) définis par les règles des IFRS.

La Juste Valeur est définie comme celle à laquelle les titres pourraient être échangés entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de valeurs de marché, il est appliqué les méthodes de valorisation, référencées par l'AFIC, la BVCA et l'EPEVCA (Guide international d'évaluation à l'usage du capital investissement).

La valorisation des titres acquis depuis moins de deux ans ne subit aucune modification sauf en cas d'événements significatifs, tels que :

- opération significative portant sur les fonds propres et entraînant une modification de la valeur de l'entreprise,
- cession significative de titres à un nouvel actionnaire ou entre actionnaires indépendants les uns des autres,
- ou une modification significative de la situation économique, juridique, financière de la société ou de ses perspectives par rapport à celles qui avaient été retenues à l'époque de l'investissement.

Au-delà de deux ans, la valeur de la société est analysée selon les modalités qui suivent afin de s'assurer que cette dernière n'est pas inférieure au coût d'entrée des titres à l'actif :

- en cas de survenance d'une opération significative sur les fonds propres, d'un échange ou d'une cession de titres, la valeur des titres pour cette opération est retenue comme référence pour la valorisation de l'entreprise.
- des ajustements de la valeur effectués sont interprétés et décidés au coup par coup, en fonction des circonstances des opérations servant de référence.

Règles et méthodes comptables

1.5.2 - Valeurs mobilières cotées sur un marché réglementé

Les valeurs cotées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, sont évaluées au dernier cours de bourse.

Si l'investissement coté fait l'objet d'une restriction affectant la négociation ou la période d'immobilisation (lock up), une décote minimale de 25% est appliquée au dernier cours de bourse.

Provision des titres en portefeuille - Couverture BPI France

Les prises de participations réalisées par Rhône Alpes Création II font l'objet d'une garantie accordée par BPI France, destinée à couvrir les pertes éventuelles sur les :

- actions,
- obligations convertibles,
- bons de souscription d'actions.

Cette garantie :

- ne s'applique qu'à certaines des prises de participations effectuées par Rhône Alpes Création II,
- peut être plafonnée.

Le plafond couvre certains des investissements réalisés par période de 3 ans :

- 2012 à 2013
- 2014 à 2016
- 2017 à 2019

Pour les titres éligibles à cette limitation, les sinistres sont indemnisés jusqu'à ce que le plafond de garantie soit atteint. Les sinistres qui interviennent au-delà ne sont plus indemnisés.

Les titres éligibles à ce plafonnement de garantie font par conséquent l'objet, lorsque le sinistre n'a pas été déclaré à BPI France et qu'il n'est que probable, d'une provision pour dépréciation nette de la garantie BPI France.

Le plafonnement donne lieu à une majoration du taux de provision pour dépréciation, ainsi, lorsque le sinistre a été déclaré et que l'indemnité BPI France a été reçue ou comptabilisée à recevoir, une provision pour risques sur titres en portefeuille est constatée.

Au 31 décembre 2020, le stop loss est atteint, aucune provision n'est à comptabiliser.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

Honoraires de certification des comptes : 10 320 €

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	153 738		153 737	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	153 738		153 737	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	12 028 124	794 406	971 384	11 851 146
- Autres titres immobilisés	23		23	
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	12 028 147	794 406	971 407	11 851 146
ACTIF IMMOBILISE	12 181 884	794 406	1 125 144	11 851 146

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			794 406	794 406
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			794 406	794 406
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	153 737		971 407	1 125 144
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	153 737		971 407	1 125 144

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SAS FINOPTIM	33	169	12,50	200	150			626	-183	
IP3 GROUP	500	-9	23,09	300	165			82	-98	
SAS STLINKS	3 814	374	13,80	562	562			127	-4 265	
SAS JET METAL TECHNO	1 560	579	11,55	647	414			4 979	771	
Optimiz.me	18	146	15,39	210				379	-456	
SA CLUBBLE	107	361	17,25	250				97	-85	
SAS BROCHIER TECHNOLOGIES	1 467	5 787	11,88	717	35			1 307	105	
360 MEDICAL	63	852	10,10	300	300			1 014	-534	
LXREPAIR	84	814	13,93	300	197			30	-345	
SARL TILKEE	36	1 334	17,73	590	229			808	-1 162	
SYNTHELIS	31	-254	18,31	307	31			303	-74	
Boa Concept	868	-243	28,80	300	300			9 202	86	
SAS CENTREXPRT	555	-404	19,60	325	81			873	-99	
SAS BIOMAE	59	313	15,15	200	200			991	204	
PER ANGUSTA	77	13	12,36	500	500			1 181	-256	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises				5 091	3 846					
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	153 738		153 737	
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	153 738		153 737	
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	153 738		153 737	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 572 358 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	10 662	10 662	
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	561 696	561 696	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	572 358	572 358	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	22
Intérêts courus des OC	5 640
Banque - Intérêts courus à recevoir	1 904
Total	7 566

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 17 495 910,00 euro décomposé en 3 499 182 titres d'une valeur nominale de 5,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 793 400	5,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	1 294 218	5,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 499 182	5,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/11/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-6 056 661
Résultat de l'exercice précédent	-646 921
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-6 703 581
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-6 703 581
Total des affectations	-6 703 581

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	23 967 000			6 471 090	17 495 910
Report à Nouveau	-6 056 661	-6 703 581	-6 703 581	-6 056 661	-6 703 581
Résultat de l'exercice	-646 921	646 921	546 093	-646 921	546 093
Total Capitaux Propres	17 263 419	-6 056 661	-6 157 489	-232 491	11 338 421

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 146 137 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	86	86		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 065	53 065		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	92 987	92 987		
Produits constatés d'avance				
Total	146 137	146 137		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

 Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	53 065
Banque - Intérêts courus à payer	86
Total	53 151

Tableau de variation des TIAP
VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE TIAP

	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
Montant à l'ouverture de l'exercice	6 971 269	9 986 030
Acquisitions de l'exercice	455 002	455 002
Cessions de l'exercice	582 259	676 204
Reprises des provisions sur titres cédés	555 924	555 924
Plus et moins-values sur cessions de titres		
. détenus au début de l'exercice		93 945
. acquis dans l'exercice		
Variation de la provision pour dépréciation	44 989	44 989
Autres variations des plus-values latentes		
. sur titres acquis dans l'exercice		127 153
. sur titres acquis antérieurement		1 538 817
MONTANT A LA CLOTURE	<u>7 444 925</u>	<u>12 125 656</u>

Tableau de variation des TIAP

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE TIAP

METHODES D'EVALUATION =====	MONTANT A L'OUVERTURE			MONTANT A LA CLOTURE		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
Coût de revient: 1er tour de financement (< 2 ans)	270 008	270 008	270 008			0
Tour de financement ultérieur	2 227 507	2 078 499	2 781 247	3 372 495	3 118 606	4 502 740
Cours de bourse	2 008 165	442 443	442 909	1 906 048	1 759 072	2 098 278
Coefficient de capitalisation	1 278 220	1 191 839	1 682 502	1 198 075	515 843	1 451 454
Référence à une valeur de marché	750 062	660 570	2 481 455	650 085	650 085	2 671 865
Autres méthodes	5 433 279	2 327 909	2 327 909	4 713 281	1 401 320	1 401 320
	<u>11 967 242</u>	<u>6 971 269</u>	<u>9 986 030</u>	<u>11 839 984</u>	<u>7 444 925</u>	<u>12 125 656</u>

RHONE ALPES CREATION II

Société par Actions Simplifiée au capital de 17.495.910 euros
Siège social : 101 Chemin Vert - 69760 LIMONEST
534 013 982 RCS LYON
(ci-après la « **Société** »)

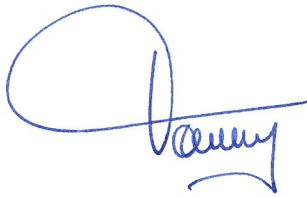
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 27 MAI 2021**

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de 546.093 €, en totalité au compte « Report à Nouveau » dont le solde débiteur sera ainsi ramené de (6.703.581) € à (6.157.488) €.

L'Assemblée Générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Pour la Présidente, la société KREAXI
Monsieur Sébastien TOUVRON